

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Canadian Natural Resources Limited	23 octobre 2015	Alberta
Enbridge Income Fund Holdings Inc.	16 octobre 2015	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de revenu à court terme RBC	23 octobre 2015	Ontario
Catégorie de revenu à court terme \$US RBC		
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)		
Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$US BlueBay (Canada)		
Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC		
Catégorie de dividendes canadiens RBC		
Catégorie d'actions canadiennes RBC		
Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC		
Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC		
Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC		
Catégorie de valeur nord-américaine RBC		
Catégorie de dividendes américains RBC		
Catégorie d'actions américaines RBC		
Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC		
Catégorie de valeur d'actions américaines RBC		
Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North		
Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC		
Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC		
Catégorie d'actions internationales RBC		
Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North		
Catégorie d'actions européennes RBC		
Catégorie d'actions de marchés émergents RBC		
Catégorie d'actions mondiales RBC		
Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC		
Catégorie de ressources mondiales RBC		
Enbridge Income Fund Holdings Inc.	27 octobre 2015	Alberta
FINB du secteur financier des États-Unis	23 octobre 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur de l'énergie des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des biens de consommation discrétionnaire des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des biens essentiels des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur de la santé des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des matières premières des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des produits industriels des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur technologique des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des services publics des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust FINB First Trust AlphaDEX ^{MC} dividendes européens (couvert en dollars canadiens)		
FortisAlberta Inc.	26 octobre 2015	Alberta
iShares Premium Money Market ETF	26 octobre 2015	Ontario
iShares Canadian Financial Monthly Income ETF		
iShares Equal Weight Banc & Lifeco ETF		
iShares Advantaged Short Duration High Income ETF (CAD-Hedged)		
La Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2015	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu	27 octobre 2015	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée		
Portefeuille géré TD – croissance équilibrée		
Portefeuille géré TD – croissance audacieuse		
Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu		
Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu et croissance modérée		
Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance équilibrée		
Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance audacieuse		
Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance boursière maximale		
Portefeuille géré et indiciel TD – revenu		
Portefeuille géré et indiciel TD – revenu et croissance modérée		
Portefeuille géré et indiciel TD – croissance équilibrée		
Portefeuille géré et indiciel TD – croissance audacieuse		
Portefeuille géré et indiciel TD – croissance boursière maximale		
Supérieur Plus Corp.	21 octobre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2005	21 octobre 2015	Ontario
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2010		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2015		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2020		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} Revenu		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2025		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2030		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2035		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2040		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2045		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2050		
Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2055		
Fonds Fidelity Amérique latine		
Portefeuille Fidelity Revenu		
Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Portefeuille Fidelity Équilibre		
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Portefeuille Fidelity Croissance		
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale		
Fonds privé d'obligations canadiennes à revenu TD	21 octobre 2015	Ontario
Fonds privé d'obligations canadiennes à rendement TD		
Fonds privé d'actions canadiennes plus TD		
Fonds privé d'actions américaines à moyenne capitalisation TD		
Fonds privé d'actions internationales TD		
Fonds privé à rendement cible TD		
Fonds privé à rendement cible supérieur TD		
Fonds monétaire Manuvie	22 octobre 2015	Ontario
Front Street Growth Fund	23 octobre 2015	Ontario
Catégorie Croissance et Revenu de Ressources Front Street	23 octobre 2015	Ontario
Catégorie Revenu Mensuel Équilibré Front Street (<i>auparavant, Catégorie Revenu Diversifié Front Street</i>)		
Catégorie Croissance Front Street		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Occasions Spéciales Front Street		
Catégorie Occasions Mondiales Front Street		
Catégorie Croissance et Revenu Front Street		
Catégorie Tactique d'actions Front Street		
Catégorie d'actions Américaines Front Street		
Catégorie Marché Monétaire Front Street		
Catégorie Tactique d'obligations Front Street		
Catégorie Revenu Équilibré SCM Front Street		
Catégorie Revenu Équilibré Mondial Front Street		
Fonds Tactique d'obligations Front Street		
Catégorie Revenu SCM et Infrastructure Front Street		
Fonds à rendement total Aston Hill (auparavant, Fonds de croissance du capital Aston Hill)	23 octobre 2015	Ontario
Catégorie rendement total Aston Hill (auparavant, Catégorie croissance du capital Aston Hill)		
Fonds de croissance conservateur américain Aston Hill (auparavant, Fonds de croissance américain Aston Hill)		
Catégorie croissance conservatrice américaine Aston Hill (auparavant, Catégorie croissance américaine Aston Hill)		
Fonds de dividendes nord-américains Aston Hill	27 octobre 2015	Ontario
Catégorie de dividendes nord-américains Aston Hill		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 octobre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 octobre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 octobre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 octobre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 octobre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 octobre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 octobre 2015	19 octobre 2015
Banque de Montréal	21 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	21 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	21 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	21 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	23 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	27 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	27 octobre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	27 octobre 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2015	20 juin 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	26 octobre 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	5 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	5 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	5 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	5 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	6 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	7 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	8 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	8 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	8 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	8 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	15 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	20 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	20 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	20 octobre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	26 octobre 2015	20 décembre 2013
Brookfield Infrastructure Finance Limited	27 octobre 2015	29 décembre 2014
Brookfield Infrastructure Finance Limited	27 octobre 2015	29 décembre 2014
Brookfield Infrastructure Finance LLC	27 octobre 2015	29 décembre 2014
Brookfield Infrastructure Finance LLC	27 octobre 2015	29 décembre 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Brookfield Infrastructure Finance Pty Ltd	27 octobre 2015	29 décembre 2014
Brookfield Infrastructure Finance Pty Ltd	27 octobre 2015	29 décembre 2014
Brookfield Infrastructure Finance ULC	27 octobre 2015	29 décembre 2014
Brookfield Infrastructure Finance ULC	27 octobre 2015	29 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 octobre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	23 octobre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	23 octobre 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	21 octobre 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	22 octobre 2015	13 juin 2014
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust	26 octobre 2015	27 août 2014
Partners Value Split Corp.	22 octobre 2015	27 août 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au

Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9093-5537 Québec inc.	2015-08-19	225 000 \$
Barclays Bank PLC	2015-08-25	650 000 \$
Brisio Innovations Inc.	2015-01-07	155 539 \$
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2015-08-31	6 536 093 \$
Centurion Real Estate Opportunities Trust	2015-08-31	8 520 169 \$
Clearwater Clinical Limited	2015-08-25	839 604 \$
Corporation Mariculture Global	2015-07-15	1 073 150 \$
Daimler Canada Finance Inc.	2015-08-19	449 842 500 \$
Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.	2015-08-27	1 162 525 \$
Fiera Properties CORE Institutional Trust	2015-08-28	8 500 000 \$
Fiera Properties CORE Pension Trust	2015-08-28	25 000 000 \$
Fiera Properties Core Private LP	2015-08-28	26 700 000 \$
Focus Graphite Inc.	2015-08-28	381 164 \$
Genstar Capital Partners VII, L.P.	2015-07-22	195 390 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Golden Dawn Minerals Inc.	2015-07-09	645 852 \$
Healthkiwi Inc.	2015-08-21	6 023 352 \$
Immobilier HayesCor Inc.	2015-07-13	405 000 \$
Immobilier HayesCor Inc.	2015-07-31	7 975 000 \$
KingSett Urban Infill Property Fund LP No.1	2015-08-26	116 242 500 \$
Les ressources de la Baie d'Uragold inc.	2015-08-24	28 250 \$
Les ressources de la Baie d'Uragold inc.	2015-08-27	330 950 \$
MBARC Credit Canada Inc.	2015-06-24	216 100 000 \$
Modasuite Inc.	2015-08-25	6 648 000 \$
MSCI Inc.	2015-08-13	14 712 750 \$
Nanotech Security Corp.	2015-08-26	2 655 000 \$
Nomad Ventures Inc.	2015-08-11	50 000 \$
Oban Mining Corporation	2015-08-25	17 792 608 \$
Panama Star Petroleum Corporation	2015-08-17	376 160 \$
Planet Fitness, Inc.	2015-08-11	1 788 400 \$
Post Holdings, Inc.	2015-08-18	46 422 223 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-08-31	595 800 \$
Sama Resources Inc.	2015-08-26	735 450 \$
Technologies Urbanimmersive inc.	2015-09-03	100 000 \$
Telesta Therapeutics Inc.	2015-08-18	37 366 780 \$
Trez Capital Prime Trust	2015-08-10 et 2015-10-14	235 000 \$
Trez Capital Yield Trust US	2015-08-12, 2015-08-14, 2015-08-17 et 2015-08-21	1 839 270 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, Jersey Branch	2015-08-19, 2015-08-21 et 2015-08-25	1 439 027 \$
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-08-27	133 550 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».